

Le ministre et le secrétaire parlementaire s'étant ingéniés à faire franchir à ce bill l'étape du comité aussi rapidement que possible, les témoins n'ont pas eu le temps dont ils auraient eu besoin pour préparer leurs mémoires, faire les recherches nécessaires et présenter au gouvernement des arguments qui auraient pu le convaincre d'apporter certains amendements au bill. Certains témoins ont dit que le peu de temps qu'ils avaient eu pour préparer leur mémoire et le présenter au comité les avait empêchés de bien exposer leurs points de vue.

Je le répète, cela a été très instructif. Quand je suis arrivé à la Chambre, je croyais que le gouvernement et les députés de l'opposition étudieraient ensemble les mesures qui leur seraient soumises non pas comme s'il s'agissait d'une panacée, mais plutôt d'une proposition à laquelle le comité apporterait des amendements et des corrections pour améliorer la version dont la Chambre serait saisie en définitive. Ce n'est pas, à mon avis, ce qui s'est passé. Je le répète, j'ai vu les membres du gouvernement brandir un morceau de papier intitulé le bill C-14, et il m'a paru évident qu'ils n'étaient nullement désireux d'accepter des amendements ou d'entendre les témoins.

M. Boulanger: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'hésite à le faire vu que le député est nouveau. Comme tous les néo-démocrates, il apprend vite, mais je pense qu'il va un peu trop loin. Il devrait parler uniquement de la motion n° 1 au lieu de donner un résumé des délibérations du comité. Je pense que la présidence devrait lui demander de s'en tenir à la motion à l'étude.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Je signale au député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Faour) qu'il devrait s'en tenir à la motion n° 1.

M. Faour: Monsieur l'Orateur, je pense que mes observations concernent l'étude générale du bill. Même si je suis tout nouveau à la Chambre, ce qui s'est passé depuis trois semaines m'a donné une certaine opinion du bill que j'aimerais bien exprimer. Il importe que les députés comprennent pourquoi j'en suis venu là.

Je le répète, à titre de nouveau député, j'ai eu l'impression que, de façon générale, le gouvernement était mal disposé à accepter qu'on modifie le bill. Son attitude semblait indiquer qu'il s'était fait une idée et qu'il ne servait à rien d'essayer de l'embrouiller en parlant des faits. Voilà à mon avis l'attitude que le gouvernement a adoptée.

Je suis originaire d'une des régions les plus pauvres du pays. Ma circonscription est une des régions du Canada où le taux de chômage est le plus élevé. Le taux officiel publié par Statistique Canada se situe entre 15 et 17 p. 100. Cependant, Statistique Canada a finalement adopté le principe des chômeurs inconnus. Si l'on tient compte des chômeurs inconnus dans ma circonscription, le taux se situe entre 25 et 30 p. 100. Mes électeurs s'intéressent donc énormément au bill et à ce qu'il représentera pour eux.

Dans certaines localités de ma circonscription, l'assurance-chômage constitue presque la seule source de revenu pour une grande majorité des gens à certaines époques de l'année. Cette situation existe probablement un peu partout dans le pays, mais je ne puis parler de ce qui se passe à Terre-Neuve. Pour bien des gens, l'assurance-chômage est la seule source de revenu pendant au moins une certaine partie de l'année. C'est donc un élément essentiel du budget familial pour l'année.

Assurance-chômage—Loi

Sans les prestations d'assurance-chômage, ces gens seraient dans la misère.

Pour vous donner une idée de ce que cela pourrait signifier, je vais vous citer la réponse d'un employé du ministère de l'Emploi et de l'Immigration, en l'occurrence un employé de la Commission d'assurance-chômage à Saint-Jean. Lorsqu'il a pris connaissance des propositions annoncées en août dernier par le ministre, sa réaction a été de dire qu'à Terre-Neuve, l'hiver prochain, il fera froid dans les maisons et les enfants auront faim. Cet homme a pu constater à quel point sont nécessaires les prestations d'assurance-chômage dans cette partie du pays. Il savait précisément quelles conséquences auraient pour certaines personnes le fait d'être exclues de la liste des bénéficiaires de l'assurance-chômage ou de voir leur admissibilité restreinte.

Des maisons froides et des enfants affamés au Canada en 1979, c'est tout à fait inacceptable. Ce n'est pas ainsi que notre pays devrait être gouverné. C'est pourtant ce qu'offre le ministre à la population des côtes nord-ouest et nord-est de Terre-Neuve, là où les gens l'ont pas d'autre choix que de dépendre des prestations d'assurance-chômage.

Il est difficile de dire à quelqu'un de se trouver un emploi quand il n'existe pas d'emplois, quand le taux de chômage dans sa région se situe entre 25 et 30 p. 100 et que l'intéressé sait très bien que même s'il déménage dans une grande ville, il ne possède pas de toute façon les qualités requises pour obtenir un emploi. De plus, déménager ainsi le condamne à être séparé de sa famille et de son foyer.

Je sais que le ministre a encouragé les jeunes gens en particulier à voyager à travers le pays. C'est peut-être une excellente idée en soi, mais c'est une tout autre histoire lorsque vous êtes contraint de quitter votre foyer et votre famille. Lorsqu'un père de famille doit se rendre jusque dans l'ouest du Canada pour subvenir aux besoins de sa famille restée à la maison, cela finit souvent par un foyer brisé. J'espère que ce n'est pas le genre de solution que le ministre veut offrir à la population dans des régions du pays telles que Terre-Neuve. Je sais qu'au fond, c'est un brave homme. S'il était vraiment bien informé, il ne proposerait pas cela à ceux qui n'ont pas le choix.

Les propositions contenues dans le bill C-14 auront deux conséquences principales. Elles limiteront le nombre des personnes qui peuvent percevoir des prestations d'assurance-chômage et elles réduiront le montant de ces prestations. Étudions-les séparément si vous le voulez bien pour voir quelles en sont les répercussions dans la partie du Canada que je représente et où le chômage est extrêmement élevé.

A cause du caractère saisonnier de leurs emplois, du fait qu'ils travaillent dans des conserveries de poisson, qu'ils se livrent à la pêche, à l'abattage des arbres ou autres activités, certains de mes commettants ne travaillent qu'un certain nombre de semaines durant l'été. Dans le passé, cela leur donnait droit à l'assurance-chômage et leur permettait de traverser l'hiver sans que leurs enfants aient froid ou faim. Ces gens parviennent ainsi à franchir le cap de l'hiver sans trop souffrir dans leur amour-propre, dans l'espoir que l'été suivant ils pourront obtenir le même genre d'emploi qui leur permettra d'affronter l'hiver suivant. Pour plus de 8,000 Terre-Neuviens cela sera impossible—ils seront forcés de s'inscrire à l'assis-